

DOSSIER DE PRESSE

SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (27 OCTOBRE 2025)



Mise en souterrain de la ligne haute tension entre le poste d'Enval (Orcines) et Nébouzat

Sublimer les paysages d'un site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco



© Crédit photo : A. Pemet, Jodie Way

Le 4 juillet 2018, l'Unesco a inscrit le Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, au titre des biens naturels (premier site naturel inscrit en France métropolitaine).

Cette inscription prestigieuse tout comme l'attribution du label Grand Site de France sont une reconnaissance de la valeur patrimoniale, historique, géologique et environnementale du site. Elles symbolisent l'engagement du Département du Puy-de-Dôme, gestionnaire du site, pour un système de protection et de gestion adéquat afin d'assurer sa sauvegarde.

Conscient du niveau d'exigence que cette reconnaissance impose, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a mis en œuvre un plan de gestion visant à protéger et valoriser le site. Le poste électrique d'Enval et les lignes qui en partent ont été qualifiés dans le plan de gestion comme des points à mieux insérer dans le paysage.

Le plan de gestion 2021/2027, commun au Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne et au Grand Site de France Chaîne des Puys - puy de Dôme, vise à définir les actions qui participent à la protection et la valorisation du site autour de trois axes :

- **Axe 1 : préserver l'intégrité et la lisibilité des édifices géologiques et des paysages** et agir sur les activités qui les façonnent
- **Axe 2 : accueillir**, gérer le tourisme, la fréquentation et concilier les usages
- **Axe 3 : partager, accroître et transmettre les connaissances** scientifiques et locales au service d'une gestion concertée



RTE, réseau de transport d'électricité, réalise régulièrement des mises en souterrain de lignes électriques, à la demande d'une collectivité locale, partout sur le territoire, pour des motifs liés au développement économique local. Ce dispositif est prévu par la loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) de 2010 ; cette procédure particulière s'appelle une Mise en souterrain d'initiative locale (MESIL).



Préserver l'environnement

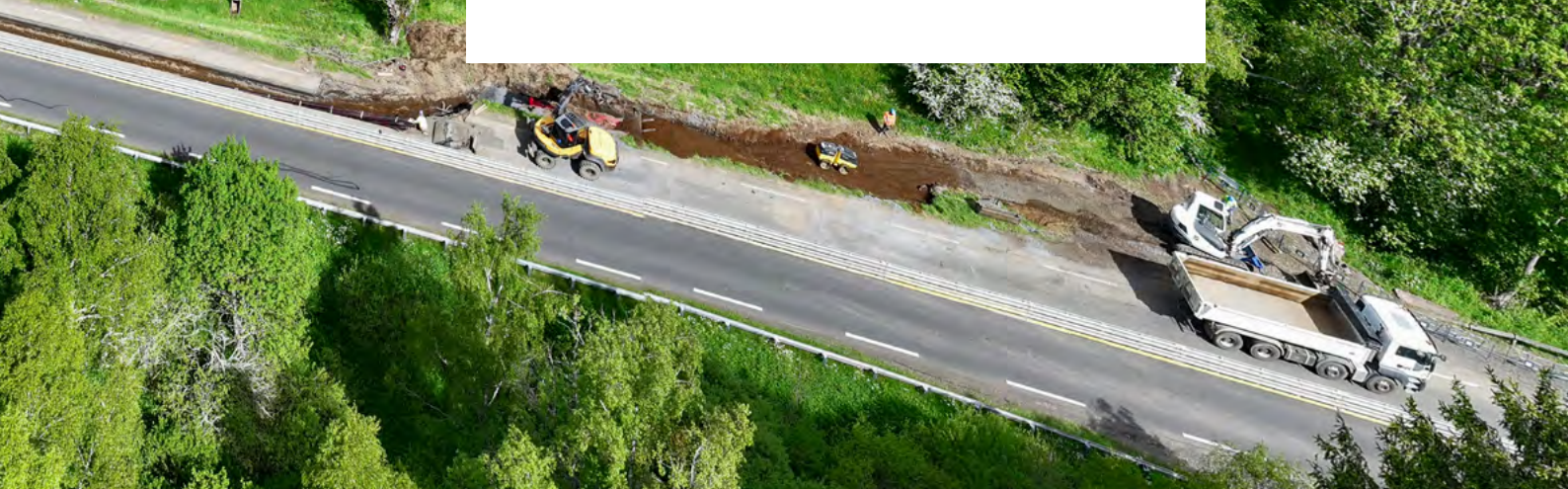
Ce dispositif permet également de mettre en œuvre une mise en souterrain de ligne électrique pour un motif lié à la protection de l'environnement. Dans le cadre du plan de gestion de la Chaîne des Puys - faille de Limagne et en raison du caractère exceptionnel de son inscription au patrimoine mondial, le Département a saisi RTE d'une **demande de MESIL au motif de la protection de l'environnement**. Elle concerne la ligne aérienne à 63 000 volts Enval - Saint-Pierre-Roche - Saint-Sauves, du poste d'Enval (sur la commune d'Orcines) au pylône n° 38 (sur la commune de Nébouzat).

Il s'agit, à ce jour, de la seule MESIL en France hexagonale réalisée au titre des biens naturels.

C'est ainsi qu'un travail de mise en souterrain des lignes électriques a été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du projet de préservation, de gestion et de valorisation du site, répondant aux principes du développement durable.

Les travaux lancés en 2024 par RTE constituent une action structurante, s'inscrivant dans un engagement constant du Conseil départemental à **protéger les espaces naturels** qui contribuent au rayonnement du département du Puy-de-Dôme et à la fierté de ses habitants.

L'ensemble des travaux réalisés permettent de mieux insérer les ouvrages électriques. Ils améliorent la sensibilité des visiteurs qui sont en attente de paysage d'exception, au caractère naturel renforcé, et contribuent dès lors à développer l'attractivité touristique du territoire.



Chronologie du projet



Des études réalisées en 2012, confortées en 2017 par des travaux de l'École des paysages de Versailles, ont identifié les secteurs les plus sensibles :

Secteur 1 :

**le franchissement du col des Goules
et la traversée du maar de Lemptégy**

Secteur 2 :

**le franchissement du col de la Moreno
et de la montagne de Laschamps**

Secteur 3 :

**la terrasse et le bassin d'Enval (regroupement
des lignes au niveau du poste d'Enval)**

En 2020, RTE a réalisé sur ces zones une étude exploratoire qui a permis d'identifier les opérations à conduire pour **réduire l'impact paysager des réseaux de transport d'électricité** de haute et très haute tension.

Par ailleurs, RTE a travaillé à l'intégration du poste électrique d'Enval, situé sur le bord du bassin d'Enval, à proximité du puy de Dôme. Il est le point de départ de 11 lignes haute ou très haute tension qui alimentent un périmètre géographique important. Un aménagement paysager, financé par RTE, a ainsi été réalisé, en appliquant certaines préconisations de l'étude de l'École des paysages de Versailles, telles que la plantation de haies d'essences locales avec apports de terre.

Tronçonnage de pylônes
électriques en bois pour
l'opération d'hélioportage





Demande de Mise en souterrain d'initiative locale (MESIL) de la ligne 63 000 volts

Le Conseil départemental a souhaité profiter de travaux (RTE/ENEDIS) réalisés dans le cadre du schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), consistant à la création d'une liaison souterraine à 225 000 volts Enval - Saint-Pierre-Roche, pour mutualiser les coûts, les opérations et limiter les contraintes et perturbations lors des travaux sur la principale route de la zone (tranchée commune pour les deux liaisons souterraines sur une partie du tracé le long de la RD 942).

En effet, la mise en souterrain partielle de la ligne à 63 000 volts Enval - Saint-Pierre-Roche - Saint-Sauves consiste à créer une liaison souterraine à 63 000 volts empruntant partiellement le même tracé que la nouvelle liaison souterraine à 225 000 volts Enval - Saint-Pierre-Roche.

Au pied du puy de Barme, la liaison bifurque ensuite sur un chemin forestier pour rejoindre le pylône n° 38 (Nébouzat) de la ligne à 63 000 volts Enval - Saint-Pierre-Roche - Saint-Sauves, qui sera remplacé par un nouveau support spécifique de transition entre la partie souterraine et la partie aérienne de la ligne.

Opération de retrait des pylônes par héliportage

Le retrait des pylônes a lieu fin octobre 2025 : cette opération délicate et impressionnante est effectuée par un hélicoptère, ce qui permet de limiter la durée de l'intervention et de préserver la biodiversité des sites.

Les Services et Travaux Héliportés sont un opérateur de travail aérien intégré à RTE. Composée de 15 hélicoptères, la flotte RTE permet de répondre aux besoins spécifiques de construction, d'entretien et de surveillance de plus de 100 000 kilomètres de lignes à haute et très haute tension en France.

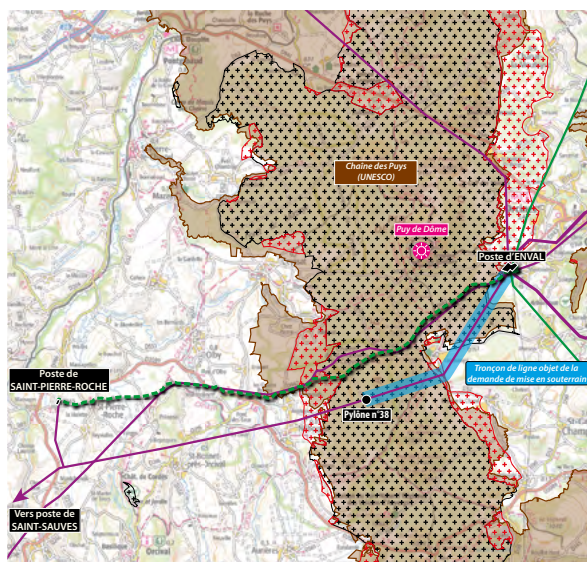
Forts d'une expertise unique depuis 70 ans, les Services et Travaux Héliportés ne cessent d'innover en développant des solutions avancées pour s'adapter aux besoins d'un réseau électrique en mutation, au service de la transition énergétique.

Rétablir le paysage

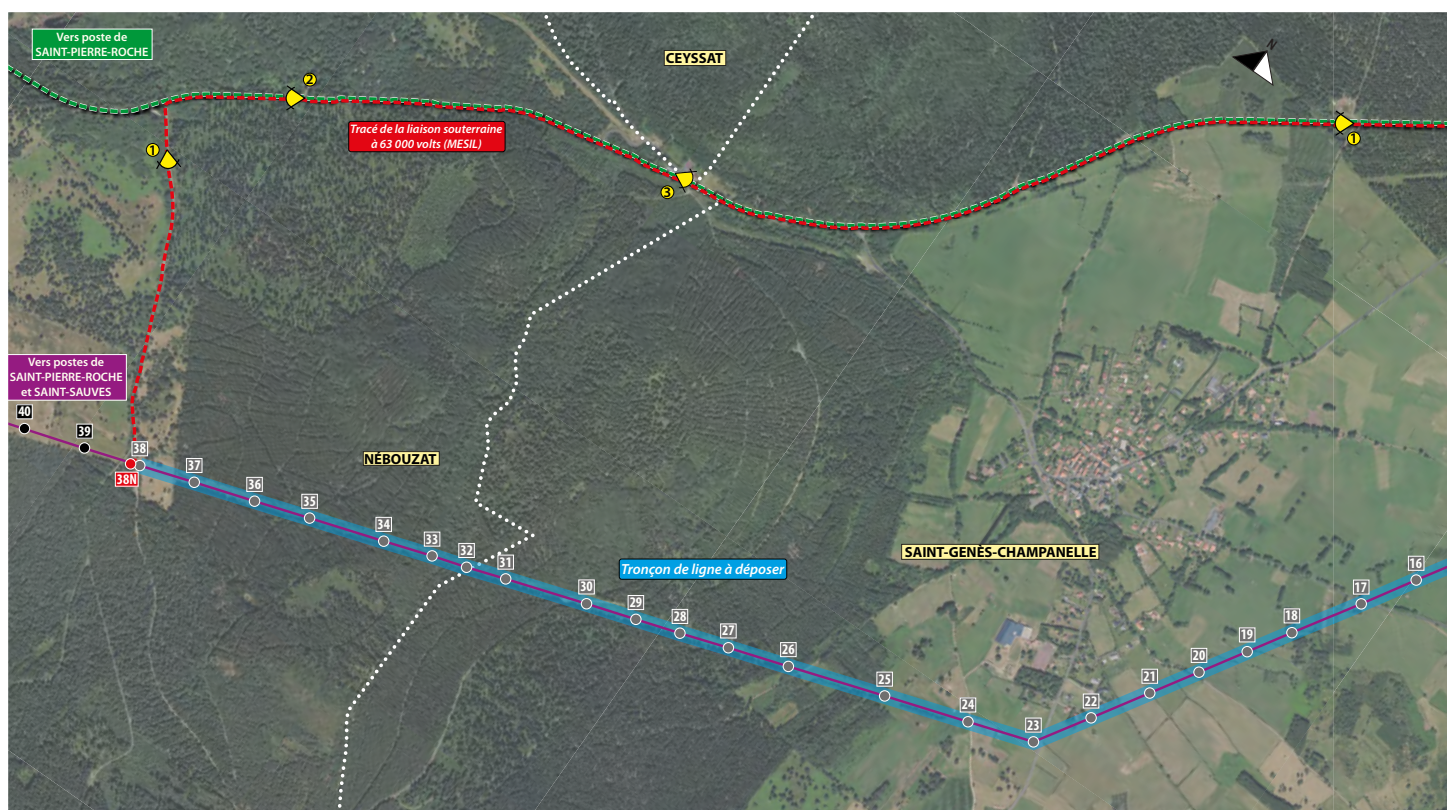
Le tracé de la ligne haute tension avait un fort impact paysager : il cassait la perspective sur le Puy de Dôme et représentait une saignée d'une largeur d'une trentaine de mètres dans la forêt. L'enfouissement de la ligne renforce la lisibilité du site et des volcans et permet à la nature de retrouver sa place avec la reforestation progressive des 9 hectares de la trouée.

En résumé

- Construction d'une liaison souterraine à 63 000 volts d'une longueur de 7,6 km dont 6,3 km en tranchée commune avec la future liaison souterraine à 225 000 volts Enval - Saint-Pierre-Roche, le long de la route départementale RD 942.
- Implantation d'un nouveau support « aéro-souterrain » en remplacement du pylône actuel n° 38.
- Dépose partielle de la ligne aérienne de 6,6 km à partir du poste d'Enval jusqu'au pylône n° 38 (38 pylônes à déposer). Compte tenu des contraintes locales entraînant un accès délicat au niveau de la Chaîne des Puys en raison du dénivelé, cette dépose est réalisée par hélicoptère.



Les trois communes concernées sont
Saint-Genès-Champagnelle,
Nébouzat et Orcines.





Montant et financement des travaux

Conformément au Code de l'énergie
et au barème MESIL, le coût du projet est estimé à
6 235 200 € HT :

4 676 400 € HT

à la charge du Département

avec apports de

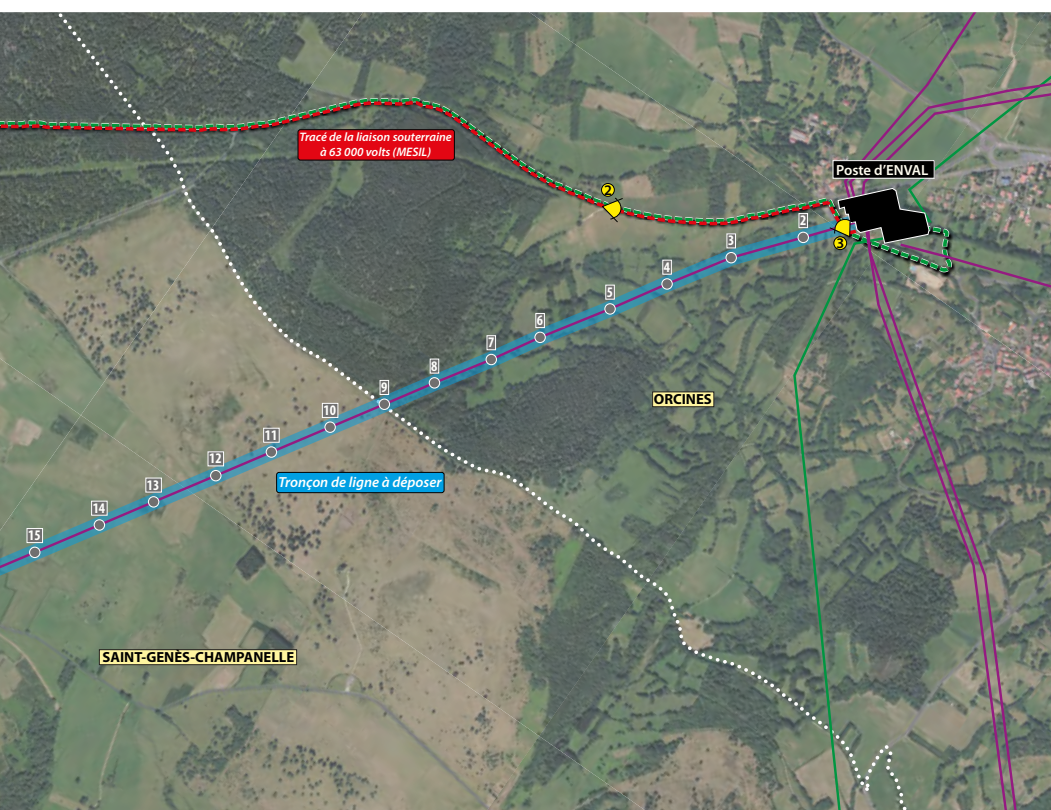
l'État (CPER/FNADT : **1 169 100 € HT**)

et de Clermont Auvergne Métropole (**1 000 000 € HT**),

1 558 800 € HT

à la charge de RTE

(aux conditions économiques de janvier 2023).




PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**clermont
auvergne
métropole**



Le réseau
de transport
d'électricité




PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

Pierre-Yves Mallet-Perrier

04 73 42 12 20 - 07 61 64 39 76

pierreyves-malletperrier@puy-de-dome.fr